

**ARRETE**

DIVERS 2021/40

Vu les articles L.2121-35 et suivants du Code General des Collectivités territoriales

Vu le jugement n°2002758 du tribunal administratif de BORDEAUX en date du 20 octobre 2020 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020 en vue de la désignation des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Saint-Astier ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n°446700 en date du 17 juin 2021 confirmant l'annulation des opérations électorales prononcées par jugement du tribunal administratif du 20 octobre 2020 ;

Considérant que l'annulation des élections municipales 2020 de la commune est devenue définitive à la date de notification de la décision du Conseil d'Etat aux intéressés soit le 25 juin 2021

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2021 nommant les personnes suivantes, membres de la délégation spéciale :

M. Jean-Claude AUMETTRE  
M. Bruno PASSOT  
M. Christian VIDAL

Après s'être réunie, la commission a désigné :

M. Jean-Claude AUMETTRE, Président  
M. Bruno PASSOT, Vice-Président  
M. Christian VIDAL, Adjoint

Fait à Saint-Astier, le 2 juillet 2021

M. Jean-Claude AUMETTRE

M. Bruno PASSOT

M. Christian VIDAL

